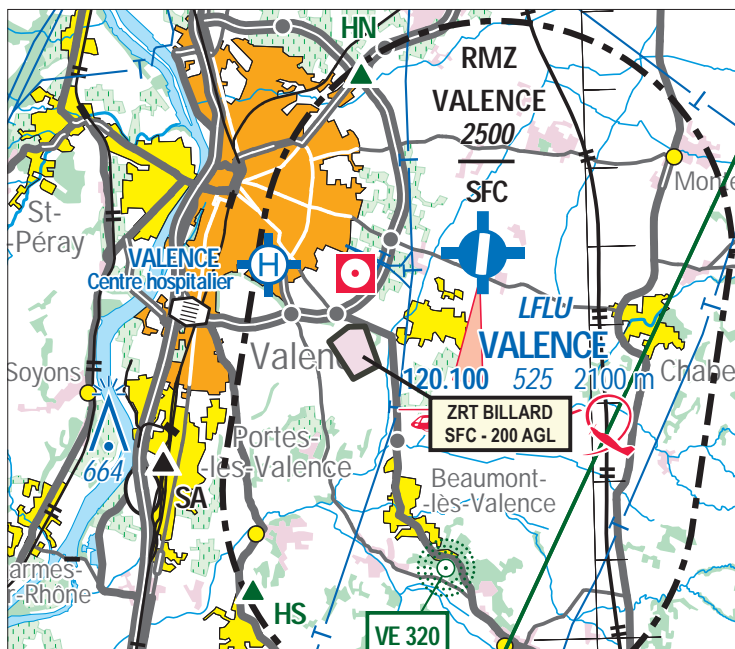


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) « BILLARD » dans la région de Valence pour les évolutions d'aéronefs d'Etat télé pilotés

En vigueur : Du 01 au 31 juillet 2020

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Valence Chabeuil LFLU



Extrait carte SIA « Lyon Vallée du Rhône » au 1 : 250 000 édition 2020

ACTIVITÉ
Evolutions d'aéronefs d'Etat télé-pilotés non habités.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
02, 06, 07, 09, 13, 16, 20, 21, 23, 27, 28, 30 JUL : 0500-2130. 01, 03, 08, 10, 15, 17, 22, 24, 29, 31 JUL : 0500-1100.
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : Valence AFIS : 120.100 MHz
GESTIONNAIRE
Directeur d'exercice.
STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, sur notification auprès du directeur d'exercice.

SERVICES RENDUS

CAG / CAM : information de vol et alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales

44°53'52.00" N, 004°55'19.00" E
44°54'03.00" N, 004°55'40.00" E
44°54'03.00" N, 004°55'58.00" E
44°53'33.00" N, 004°56'12.00" E
44°53'23.00" N, 004°55'44.00" E
44°53'52.00" N, 004°55'19.00" E

Limites verticales

SFC / 200 FT AGL

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

1^{er} Régiment de Spahis
Téléphone : 04.75.78.62.74

COMALAT :

Bureau des Services de la Navigation Aérienne.
Téléphone : 01.41.28.82.13 (ou 14)

Pendant l'exercice :

Directeur d'exercice :
Téléphone : 06.20.98.68.95